



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 21 MARS 2022

Présents : Mme Bastos
MM. Jasemin – Le Nagard - Senecal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Gontarczyk (Présidente)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier ou par mail au DVOF.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 18 03 22 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report des rencontres U12/U13 Série 2 Gr E & F du 19-03 22 en raison du carnaval à l'Isle Adam. Matches n° **24367838 et 24367872** contre Cosmo Taverny au **02 04 22**.

Accord de la commission

ARGENTEUIL FC : Mail du 21 03 22

Pris note de votre réclamation, concernant l'amende pour non-envoi de feuille de match après 2 appels contre Arnouville FAS 2.

En cas d'absence de l'équipe visiteuse, la FMI ou une feuille de match papier doit être envoyé au DVOF.

Un mail spécifiant l'absence de l'équipe ne suffit pas. L'amende est maintenue.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 12 03 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 pour les rencontres n° 24364695 et 24364740 du 19 03 22 à Bruyères-Bernes Usm pour cause de classe de neige.

ENT. BEAUMONT- MOURS : Mail du 16 03 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour vos rencontres U10/U11 contre Roissy US.

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS : Mail du 18 03 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le plateau du 02 04 22 à Marly ES.

EAUBONNE CSM : Mail du 16 03 22

Pris note de votre impossibilité d'organiser le plateau U6/U7 du 02 04 22.

ENTENTE MMB : Mail du 18 03 22 (Footclubs)

Demande de changement de dates pour vos rencontres U12/U13 Série 4 Gr E-F-G-H contre Cergy-Pontoise Fc
Matches n° 24369386 – 24369432 – 24373434 et 24374201.

Nouvelle date le **samedi 23 04 22**.

Accord de la commission

AS ERAGNY FC : Mail du 17 03 22

Pris note du résultat de la rencontre U11 Avenir du 12 03 22 contre Osny FC 1

Eragny AS 1 : 1 But

Osny FC 1 : 4 Buts

AS ERAGNY FC : Mail du 20 03 22

Pris note du problème de tablette pour vos rencontres U10/U11 et U12/U13 le samedi 19 03 22.

Veuillez nous transmettre les feuilles de matches papier des rencontres concernées.

GONESSE RC : Mail du 20 03 22

Pris note du problème de tablette pour vos rencontres U12/U13 le samedi 19 03 22.

Veuillez nous transmettre les feuilles de matches papier des rencontres concernées.

MENUCOURT AS : Mail du 18 03 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 pour la rencontre n° 24367749 du 19 03 22 à Fosses UF.

PARMAIN AC : Mail du 20 03 22

Pris note de votre impossibilité d'organiser le plateau U6/U7 du 16 04 22.

PUISEUX-LOUVRES FC : Mail du 16 03 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le plateau du 19 03 22 à Ent. Beaumont-Mours.

ROISSY US : Mail du 12 03 22

Pris note de votre raccord pour la modification d'horaire des rencontres U10/U11 à Ent. Beaumont-Mours.

VEIXIN AS : Mail du 17 03 22

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 11 – Coupe U11 du 29 01 22 à ST OUVEN AS

Après vérification, forfait avisé confirmé.

La commission demande au secrétariat d'annuler l'amende de 25€.



VÉMARS ST WITZ : Mail du 17 03 22

Pris note que les rencontres U10/U11 n'ont pu avoir lieu le samedi 19 02 22 contre Villiers le Bel FC en raison du problème d'inondation dans vos vestiaires.

La commission demande au secrétariat d'annuler l'amende de 30€.

VÉMARS ST WITZ : Mail du 20 03 22

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement d'une 2^{ème} équipe U9.

Votre équipe est bien engagée pour les prochains plateaux.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 20 03 22

Pris note de votre déplacement à Montmagny SP en catégorie U10/U11 le samedi 19 03 22.

Pris note que le club de Montmagny SP n'a présenté ni FMI ni feuilles de matches papier.

Veuillez transmettre au DVOF la liste des joueurs ayant participé aux rencontres.

Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- U7
- U9
- U7F
- U9F
- Futsal U7
- Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-outil/>

PLATEAU U6/U7 du 16 04 22

En raison du week-end de Pâques, un sondage va être envoyé aux clubs afin de connaître leur possibilité de participer au plateau U6/U7 prévu le samedi 16 04 22.



PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
2 avril 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
16 avril 2022		
21 mai 2022		
JND 18 juin 2022	sur Footclubs	01/04/2022-15/05/2022

U8 / U9	Engagement	Période d'engagement
26 mars 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
9 avril 2022		
14 mai 2022	sur Footclubs	07/03/2022 au 31/03/2022
11 juin 2022		

PLATEAUX U9 - 3^{ème} PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclubs, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

PLATEAUX U8 - 3^{ème} PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

COUPE DU COMITÉ U12

4^{ème} TOUR DU SAMEDI 02 AVRIL 2022

La commission Foot Animation vous informe que le **4^{ème} tour est prévu le samedi 02 Avril 2022**. Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour seront réparties en 4 poules de 4 équipes par tirage au sort. L'équipe classée première (1 équipe par club au maximum) de chaque poule sera qualifiée pour la finale départementale du 08 Mai 2022.



FESTIVAL FOOT U13

RÉSULTATS DU 2^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les équipes suivantes (**une seule équipe par club**) sont qualifiées pour la finale Départementale prévue le :
Samedi 2 Avril 2022 à Cergy-Pontoise FC – Stade Salif Keita – Bd d'Osny – Plaine des Linandes

Centre n° 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1 – ST PRIX ES 1
Centre n° 2	Aucune équipe qualifiée
Centre n° 3	ST BRICE FC 1 OSNY FC 1 : forfait avisé
Centre n° 4	SARCELLES AAS 1
Centre n° 5	COSMO TAVERNY 1 - VILLIERS FC 1
Centre n° 6	VAURÉAL FCM 1 DEUIL ENGHIEU FC 1 : Disqualifiée car 3 joueurs mutés hors période (OMOLADE Mark – PALUSSIÈRE Mathéo & SILVA PARADA Daniel Rui)
Centre n° 7	ENTENTE SSG 2
Centre n° 8	Aucune équipe qualifiée GROSLAY FC 1 : Disqualifié, 3 nouveaux joueurs JOUY FC 2 : Forfait non avisé
Centre n° 9	ARGENTEUIL FC 1 CERGY-PONTOISE FC 3 : Disqualifié, 12 nouveaux joueurs
Centre n° 10	ENTENTE MMB 1 MENUCOURT AS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 11	ROISSY US 1 CERGY-PONTOISE FC 2 : Disqualifié, 5 nouveaux joueurs
Centre n° 12	RC ARGENTEUIL 1 ARNOUVILLE FAS 1 : Forfait avisé
Centre n° 13	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 14	PERSAN US 1 CERGY PONTOISE FC 5 : Disqualifié, 2 joueurs non licenciés (Touré Amada et Mayouf Ilies).
Centre n° 15	MONTMORENCY FC 1
Centre n° 16	BEAUCHAMP AS 2

Application de l'Article 3 du règlement du Festival Foot U13 :

- 1- ST OUEN L'AUMONE AS 1 (1^{er} du centre 1 – jonglerie 878) et ST OUEN L'AUMONE AS 2 (1^{er} du centre 2 – jonglerie 849) sont départagés par la jonglerie :
ST OUEN L'AUMONE AS 1 qualifiée pour la finale départementale
- 2- ST BRICE FC 1 (1^{er} du centre 3 – jonglerie 911) et ST BRICE FC 2 (1^{er} du centre 8 – jonglerie 565) sont départagés par la jonglerie :
ST BRICE FC 1 qualifiée pour la finale départementale



CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 26 Mars 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 15 Mars 2022 et jusqu'au Vendredi 18 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF

Le 3^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 2^{ème} tour

Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement même en cas de pluie. Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Début de la jonglerie à 09h30 et des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 mn (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 12 mn

L'équipe première de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la finale départementale qui aura lieu le Samedi 23 Avril 2022 - (1 équipe par club et par challenge)

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Les centres ne pouvant avoir lieu le Samedi 26 Mars seront reportés le Samedi 2 Avril et seront prioritaires sur le critérium



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2011

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2012

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2013 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 3ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.

Centre 1	SARCELLES AAS	Centre 2	ENTENTE SSG	Centre 3	MONTMAGNY SPORTS	Centre 4	OSNY FC
	SAINT BRICE FC 1		ENTENTE SSG 4		MONTMAGNY SPORTS 1		OSNY FC 1
	SAINT BRICE FC 3		ENTENTE SSG 1		DEUIL ENGHIEU FC 1		ADAMOIS OL 1
	SARCELLES AAS 2		ARGENTEUIL RC 1		ENTENTE SSG 2		FRANCONVILLE FC 2
	SARCELLES AAS 1		ARNOUVILLE FAS 1		DEUIL ENGHIEU FC 2		VEXIN AS 1

Centre 5	CORMEILLAIS ACS	Centre 6	ERAGNY AS	Centre 7	ERMONT AMS	Centre 8	GROSLAY FC
	CORMEILLAIS ACS 1		ERAGNY AS 1		ERMONT AMS 2		GOUSSAINVILLE FC 1
	CERGY PONTOISE FC 1		BEZONS USO 1		VILLIERS LE BEL FC 1		GROSLAY FC 1
	PERSAN US 1		ECOUEU FC 1		VAUREAL FCM 1		SAINTE LEU FC 1
	JOUY LE MOUTIER FC 1		EZANVILLE-ECOUEU US 1		VIARMES ASNIERES OL 1		SOISY AM FC 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2010

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2011

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur (se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 3ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.

Centre 1	ST OUEN L'AUMONE AS	Centre 2	GONESSE RC	Centre 3	JOUY LE MOUTIER FC	Centre 4	VILLIERS LE BEL FC
	SAINT OUEN L'AUMONE AS 1		GONESSE RC 1		SARCELLES AAS 2		BRUYERES BERNES USM 1
	FRETTOISE ES 1		ARGENTEUIL FC 1		SARCELLES AAS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
	ERAGNY AS 2		ECOUEEN FC 1		GARGES FCM 1		ENTENTE SSG 1
	PERSAN US 1		MARLY LA VILLE ES 1		JOUY LE MOUTIER FC 1		ENTENTE SSG 2

Centre 5	HERBLAY S/SEINE FC	Centre 6	GOUSSAINVILLE FC	Centre 7	SAINT PRIX ES	Centre 8	SAINT LEU FC
	HERBLAY S/SEINE FC 1		GOUSSAINVILLE FC 1		SAINT PRIX ES 1		SAINT LEU FC 1
	MONTIGNY OL 1		MONTMORENCY FC 1		BEZONS USO 1		ERAGNY AS 1
	SOISY AM FC 1		ADAMOIS OL 1		ARGENTEUIL RC 2		CERGY PONTOISE FC 3
	CERGY PONTOISE FC 1		PUISEUX LOUVRES FC 1		ARGENTEUIL RC 1		CERGY PONTOISE FC 2

1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10/U11

DEUIL-ENGHIEEN FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24364646 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 1 contre PARMAIN AC

SURVILLIERS AV. : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24364696 & 24364741 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre THILLAY ESM 1&2

AS ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24365013 – 24365058 & 24365103 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre ONTOISIENNE JS 1-2&3

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24365101 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 Poule D contre VEXIN AS 3

MONTMAGNY SP : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24365995 – 24366040 - 24371322 & 24366130 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre VILLIERS LE BEL FC 1-2-3&4

RC ARGENTEUIL : 1^{er} appel de feuille de match n° 24366128 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule D contre JOUY LE MOUTIER FC 4



ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24366444 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule K contre PUISEUX-LOUVRES FC 3

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367207 - 24367235 & 24367263 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARNOUVILLE FAS 1-2&3

2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10/U11

Ent BOISSY/CHARS/ARRON/CORM : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24364669 du 19 02 22 – critérium U10/U11 – série 1 contre MONTSOULT-BAILLET US

ST OUEN L'AUMONE AS : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24364869 - 24364914 & 24364959 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre CHAMPAGNE SFC 1-2-3

COSMO TAVERNY : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24364873 & 24364918 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre EZANVILLE US 1&2

CERGY-PONTOISE FC : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24365990 – 24366035 & 24366125 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre MONTMAGNY SP 1-2&4

ENTENTE SSG : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24366436 & 24366481 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre CORMEILLAIS ACS 3&4

ADAMOIS OL : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24367201 & 24367229 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre DEUIL-ENGHIEN FC 1&2

CERGY-PONTOISE FC : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24367260 & 24367268 u 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre FRANCONVILLE FC 5&6

AMENDES

MONTIGNY OL : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTIGNY OL – FRANCONVILLE FC et ST OUEN AS - centre n° 13 du plateau U6/U7 du 12 02 22

Amende : 30 € x 4 = 120 €

MONTMORENCY FC : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC – ARGENTEUIL RC – PRESLES USL et MONTMAGNY SP centre n° 14 du plateau U6/U7 du 12 02 22

Amende : 30 € x 5 = 150 €

VAURÉAL FCM : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de la feuille de présence du club de VAURÉAL FCM du plateau U6/U7 centre 16 du 12 02 22 à OSNY FC

Amende : 30 €

CERGY-PONTOISE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 24367236 du 19 03 22 – critérium U10/U11 - série 4 poule N contre ST PRIX ES 2

Amende : 10 €



ANNULATION D'AMENDES

VEXIN AS : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 11 – Coupe U11 du 29 01 22 à ST OUEN AS
Amende : 25€

VEMARS ST WITZ FC : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24364805 & 24364850 du 19 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre VILLIERS FC 5 & 6
Amende : 15€ x 2 = 30€


ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 2 AVRIL 2022
Stade Salif Keita – CERGY-PONTOISE

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022
Stade Eugène Cognevaut – GONESSE

FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022
Parc des Sports Nelson Mandéla – MONTMORENCY

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022



Prochaine Réunion
Lundi 28 Mars 2022
à partir de 18 h 00